

Rapport d'activité vie syndicale

Le secteur « vie syndicale » a ceci de passionnant qu'il est au carrefour de l'ensemble de l'activité de notre organisation syndicale. Le rapport d'activité d'un tel secteur constitue d'une certaine façon un baromètre militant... Il pourrait y avoir une acception à minima du rôle de la « vie syndicale », pourtant essentielle pour toute structure, qui consisterait à rester au niveau organisationnel, au sens matériel et financier, de l'activité syndicale (gestion des décharges, du fichier des adhérents, organisation de la permanence, trésorerie,...). Depuis plusieurs mandatures maintenant, le secteur s'est positionné en prise directe avec l'ensemble de l'activité politique du SNETAP, dès lors l'organisationnel au sein d'une structure comme la nôtre revêt pleinement le caractère stratégique qui est le sien, afin que le SNETAP et ses syndiqués disposent des moyens les plus adaptés pour se trouver d'une part dans les meilleures conditions militantes pour répondre aux attaques en continu et de plus en plus violentes que les services publics ont à subir partout en Europe de la part de gouvernements libéraux déterminés, et d'autre part en capacité de faire émerger des propositions d'avenir pour le développement enfin retrouvé auquel nous aspirons de l'Enseignement Agricole Public... Le présent rapport, sans prétendre à l'exhaustivité, témoigne de la force de notre organisation syndicale, mais ne fait pas l'impasse non plus sur ses faiblesses et surtout s'efforce de réinterroger sans relâche notre structuration, notre fonctionnement, nos choix, leurs effets... et in fine de déboucher sur des mandats de congrès répondants au mieux aux défis collectifs qui nous attendent. Après avoir interrogé sans concession nos mandats d'action et nos réussites comme nos échecs inter-syndicaux, ce sont les « rouages » du SNETAP eux-mêmes qui seront passés au crible, la réflexion portant enfin sur la notion de représentativité en partie réinventée, autour des questions

liées à l'élection générale prévue en octobre 2011 dans toute la Fonction Publique d'Etat comme dans l'Hospitalière, à la syndicalisation et aux droits et moyens syndicaux.

Assumer nos mandats d'action dans une optique de convergence des luttes

Résister c'est créer ! De nouvelles modalités d'action à l'épreuve...

A la faveur du 25^e congrès national du SNETAP en mai 2009, l'EAP est entré en résistance, « une action chassera l'autre » avait-on écrit et force est de constater que nous nous sommes tenus à notre mandat d'action. Et même s'il serait faux de dire que de rester au front sans discontinuer, tout en rabattant pas sur le travail quotidien de suivi des dossiers pédagogiques, corporatifs, individuels... fut chose aisée, les rapports d'activité de nos différents secteurs sont là pour témoigner d'un haut niveau d'activité et d'un certain nombre de résultats obtenus dans une période assurément défavorable aux forces de progrès...

Blocage centres corrections d'examen dès début juin 2009 : radicalisation ou légitime défense ?

La mise en œuvre déterminée de notre décision solennelle de congrès de blocage des centres de corrections d'examen dès début juin (pour être précis, le lendemain même de notre manifestation nationale du 11 juin et de la fin de non recevoir qui nous avait été réservée par le Ministre), a ainsi poussé le DGER de l'époque et ses services au bord de la rupture. Les médias ont couvert ces actions qui détonnaient dans une période « sensible » pour la profession enseignante, celle des examens...

Alors oui, le pari était osé, le SNETAP, syndicat majoritaire, responsable donc, prenait le risque de se marginaliser vis-à-vis des personnels, des usagers, de l'opinion... en donnant l'image d'une radicalisation de ses modes d'action. Mais au résultat, le pari a été maîtrisé, la communication aussi et même si les tensions ont parfois été fortes, elles l'ont avant tout été avec l'Administration, nos usagers eux ne se sont pas braqués (on relèvera juste un communiqué de la PEEP agri qui aurait pu être écrit par l'Administration elle-même... coïncidence sans doute...) et les personnels de l'EAP ne se sont assurément pas détourné du SNETAP (aucun retour de cartes et un SNETAP conforté dans les différentes élections intermédiaires qui ont eu lieu depuis).

Alors oui, le SNETAP et ses militants ont eu raison de tenir bon face aux forces de l'ordre mobilisées en nombre, comme aux plaintes déposées... et ce combat ne fut assurément pas vain. En effet, la détermination du SNETAP et donc des personnels de l'EAP a « impressionné » au sens photographique, voir littéral du terme, le nouveau ministre qui a de fait hérité de cette situation... inédite. Dès lors ce dernier devait prendre acte du « désarroi des personnels de l'EAP », en venant à condamner sans détour la « politique du rat crevé au fil de l'eau » conduite selon lui par ses prédécesseurs... Le temps du DG en place était clairement compté...

Au final, le SNETAP, rejoint dans la lutte par la CGT et SUD, obtint le rétablissement de 60 ETP qui permirent d'inscrire in extrémis près de 400 étudiants de BTSA encore sur liste d'attente fin août, de rétablir une offre d'options facultatives dans un certain nombre de région... et vit sa revendication d'un moratoire sur les suppressions d'emplois reprise par le Ministre (qui finit par le bricoler par redéploiement interne notamment afin de pouvoir l'afficher), sachant qu'il a

VIE SYNDICALE

clairement permis une année scolaire 2010-2011 moins indigne que les précédentes...

Des Assises de l'EAP... au Comité permanent de Défense et de Développement de l'EAP

En plus des emplois, on a aussi récolté des assises de l'EAP... « Vous voulez enterrer un problème, créez donc une commission » selon l'adage d'un certain Clémenceau... Le SNETAP n'a évidemment pas été dupe de la manœuvre, déployant une stratégie en 3 temps : une participation pour amorcer les travaux en marquant le terrain fort de nos mandats de congrès et de notre expertise, puis un boycott assumé de groupes de travail pour partie pipés, sachant que nos contributions écrites elles n'ont pas cessé, enfin le temps de la mobilisation est venue, avec la convocation du Parlement du SNETAP le jour de la clôture des Assises du Ministre... qui deux jours avant annonçait un report d'un mois... coïncidence une fois encore n'en doutons pas. Les militants du SNETAP eux se sont invités rue de Varenne et étaient prêts pour porter leurs 21 propositions pour redonner un avenir à l'EAP.

Par ailleurs ce même jour, le SNETAP a pris l'initiative d'annoncer la constitution d'un Comité de défense et de développement de l'EAP, dont les membres fondateurs (politiques d'opposition, syndicalistes, associatifs) ont décidé qu'il serait permanent. Un mois plus tard, et une audience de notre Comité avec le Cabinet plus tard, le Ministre annonçait un Pacte renouvelé pour l'EAP, « sans moyens et avec des ambitions au diapason »... Seule avancée notable arrachée par le SNETAP, la création au niveau régional de PREAP (Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public), les EPL pouvant désormais disposer d'un projet stratégique permettant de renforcer l'offre publique en région face à un enseignement privé toujours offensif et soutenu politiquement comme professionnellement. On peut également mentionner l'élaboration d'une charte de pilotage de l'EAP, la nouvelle DG ne pouvant qu'acter les dérives de notre maison commune en matière d'impréparation chronique de nos rentrées, faute de notification de la carte scolaire (offre de formation) dans un calendrier respectueux de l'orientation des élèves... Reste que nombre de mesures sont en revanche porteuses en germe de dérives inacceptables que le SNETAP devra continuer de combattre à tous les niveaux

(de l'établissement au niveau central), et qui sont des mesures estampillées par des OS minoritaires (SGEN-CFDT et SEA-UNSA), mais qui sous couvert d'innovations décrétées accompagnent et facilitent une fois de plus le démantèlement de nos statuts et de nos missions.

Sur fond de suppressions d'emplois au budget 2011 et d'aggravation continue de la précarité : le choix assumé d'une lutte en intersyndicale élargie et en interservices... déjà arrivé en fin de cycle ?

Aussi, conformément à notre décision d'entrer en résistance, le SNETAP a été amené à s'engager dans de nouvelles actions fortes et déterminées avec un lancement des hostilités par un die-in au Salon de l'Agriculture, (FSU-CGT) suivi du « Printemps des DRAAF » (FSU-CGT-SUD), une douzaine furent ainsi occupées tour à tour (y compris de nuit), avec en point d'orgue le lancement d'un Appel du 17 juin de la Bourse du Travail en direction de l'ensemble des personnels du MAAP, suivi de l'occupation de 4 bâtiments ministériels parisiens ! Ces mobilisations en interservices ont permis à minima d'arracher la mise en place de 4 groupes de travail (déprécarisation, exercice de nos missions, blocage des carrières et conditions de travail). D'aucuns diront que ces groupes sont là pour nous « occuper » et que c'est autant de temps « syndical et militant » de perdu. Il y a sans doute une part de vrai dans cette lecture (qui rejoint la frénésie des contre-réformes sarkosistes, quelque soit le domaine considéré, qui de fait aboutit à dicter le rythme de l'actualité politique, médiatique, voire... syndicale), mais elle est un peu univoque et il peut également en aller assez différemment à condition d'utiliser ces groupes pour obliger l'Administration à lever le voile sur les vrais problèmes auquel l'assèchement de service public amène... Sur ce plan non plus le SNETAP n'a pas désarmé (cf. rapports PSL et Corpo.).

Fin de cycle : dès la rentrée 2010, alors que le débat budgétaire battait son plein, nous avons enchaîné par une action baptisée « SOS budget », toujours en interservices et en élargissant l'action à l'ensemble des OS du ministère, dont l'implication réelle fut plus qu'inégale et demande donc de ré-interroger plus avant cet « atelage ». Par ailleurs, nous avons doublé cette opération du lancement par le SNETAP d'un Plan d'urgence ATLS

pour dénoncer des dotations réduites à peu de chagrin et plongeant les collègues des services dans des situations intenable... Au résultat, force est de constater qu'on se retrouve ici dans le dur... et que les personnels et les organisations syndicales de lutte (nous reviendront sur les autres...) se heurtent au dogme libéral du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants en retraite... outil de démantèlement « par appartement » des services publics. Pour autant n'ayant jamais relâché la pression sur le Ministre, celui-ci a été contraint de se réfugier derrière une politique « du moins pire », le ratio du un poste sur deux de supprimé étant épargné au seul secteur de l'enseignement...

Ce qui est certain, c'est que le SNETAP durant les deux années écoulées n'a pas manqué d'énergie et d'inventivité dans les formes de lutte engagées... et qu'il demeure plus que jamais comme le syndicat qui agit avec et aux côtés des personnels de l'EAP du niveau local (fort de ses sections d'établissement) au niveau national avec des actions d'envergure, en passant par le niveau régional fort de ses instances propres (secrétariat, bureau, conseil, congrès, délégations dans les instances consultatives du Ministère comme du Conseil Régional pour les collègues TOS-ATE) comme de celles de sa fédération. L'atonie des organisations syndicales d'accompagnement, au-delà de communiqués travaillés à la virgule, seul ou à plusieurs, d'escarmouches en réunions de salon et de luttes ponctuelles au niveau local, est assourdissante, et le SNETAP ne saurait s'en réjouir (cf. partie suivante sur les « dynamiques » intersyndicales au MAAP).

Une ligne de conduite qui a été tenue : n'écarter a priori aucune forme de lutte... encore et encore... résister à l'usure en décloisonnant le combat en faveur des services publics

Alors oui, la mobilisation ne se décrète pas, mais elle se construit, même si on ne peut et on ne doit pas nier qu'elle use, car elle est par nature exigeante et souvent ingrate par rapport aux résultats obtenus, mais c'est d'ailleurs sur cette usure et sur une forme de résignation que la majorité de droite qui est à la manœuvre compte pour finir son opération de démolition. Au SNETAP nous ne renonçons pas à nous battre pied à pied. Les directeurs régionaux, comme généraux, les ministres comme le Président

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

passeront, mais nous personnels de l'EAP nous restons les garants du service rendu à nos usagers, et en conséquence nous nous devons de ne pas courber l'échine afin de préserver notre outil de travail, la qualité de nos missions de services public, ainsi que l'intégrité physique et morale de l'ensemble des agents...

Sur ce dernier point, le congrès d'Albi (novembre 2007), constatant ainsi que la situation des agents sur contrat de droit privé avaient été insuffisamment pris en charge avait donné mandat au SNETAP d'engager une expertise juridique des situations et les solutions envisageables. Après 3 années de travail sur cette question (expertise sur 2 régions ciblées, dépôt de recours devant les conseils de prud'hommes, puis devant les cours d'appel), l'analyse faite par le SNETAP a eu raison devant toutes les juridictions en décembre dernier. Les EPL qui avaient ainsi abusé de ces contrats précaires ont été lourdement condamnés, les tribunaux faisant droit aux arguments que nous avons développés. La jurisprudence ainsi créée peut désormais être valorisée pour imposer le règlement de toutes les situations similaires.

Cette action a ainsi montré que lorsqu'elle était accompagnée, l'action en justice pouvait constituer un levier important de l'action syndicale.

Le SNETAP reste cohérent dans ses choix, en phase avec ce que vivent les personnels de l'EAP, en proie à une gestion par le manque de moyen, sans ambition pédagogique réelle, et quelque soit la nature des actions engagées durant cette mandature, elles s'inscrivent toutes dans l'optique de promouvoir l'EAP sans concession ! Nous allons donc continuer de nous employer, les actions en cours continuant de monter en charge d'ici le congrès, en particulier avec le Comité de défense et de développement de l'EAP, dont la Tribune signée par 37 personnalités, dont 3 anciens ministres, est parue dans l'Humanité le 3 mars et sur une douzaine de sites internet dénonçant l'assèchement de l'EAP, et qui est appelé en avril à lancer 4 « Opérations Vérité » qui vont se dérouler en Midi-Pyrénées, PACA, Haute-Normandie et Pays de la Loire. 4 actions fortes en 4 semaines... ils s'attendent à ce que nous ralentissions, accélérons ! L'objectif va être de dresser un état des lieux des conséquences de plusieurs années de ce mauvais traitement caractérisé de

notre système public d'enseignement sur nos établissements, les personnels et les usagers...

Il est également à souligner que fort de ses valeurs, le SNETAP s'est aussi porté aux côtés de sa fédération dans la défense des services publics au-delà de son seul domaine de compétence et de son champ ministériel, par une participation active à l'ensemble des grandes actions fédérales, en manifestation mais pas seulement... Ainsi, le SNETAP n'a-t-il pas été en reste au niveau de l'enseignement public, relayant certaines invitations du Sénat en particulier auprès du secteur Education de la FSU, en lien avec des missions parlementaires notamment. De même, le SNETAP a pris sa place de façon assez volontariste dans la dynamique des Etats Généraux des Services Publics. L'implication de nos militants au plus près du terrain, de l'établissement au département reste à amplifier et c'est sans doute un sujet dont la commission vie syndicale devra s'emparer, car la convergence des luttes doit pouvoir s'exprimer encore davantage...

Le point de départ dans une période d'attaques généralisées a bien d'abord été de voir ce que nous étions déjà en capacité de réaliser en faveur de l'EAP (voir supra) et en sensibilisant l'opinion et la représentation nationale au sort qui nous était réservé (communication presse accrue, actions publiques, constitution du comité...). Puis, sollicité par le Syac-CGT pour monter en charge au sein du ministère de l'agriculture lui-même, sur fond de suppressions de poste et de négation de nos missions de service public (sécurité alimentaire, expertise territoriale, enseignement, forêts...), le SNETAP a porté la dynamique unitaire, allant jusqu'au rassemblement le plus large près d'un an durant.

Pour autant, si le SNETAP a pris ses responsabilités, loin s'en faut pour la majorité des autres OS du MAAP, ainsi un bilan sans concession se doit d'être fait lors de notre congrès quant à cette stratégie unitaire en acceptant de passer derrière l'affichage, afin de mesurer qui s'emploie et qui s'économise et pour quels résultats...

Bienfondé et limites de l'Intersyndicale au Ministère de l'Agriculture

Notre mandat d'Albi de rechercher l'unité d'action, voire d'aller au-delà en instaurant un travail suivi sur la base

d'une intersyndicale stable, confirmé à Hyères, mais assorti d'exigences en matière d'engagement et de réel travail partagé en inter-OS, a été porté avec constance au niveau national pendant ces deux ans. Si les aspirations des salariés en matière d'unité syndicale sont pleinement légitimes, si cette même unité représente indéniablement un potentiel en terme de mobilisations, et que ça n'est certainement pas le SNETAP en tant que membre fondateur de la FSU qui va tourner le dos au « U » de notre fédération, nous sommes toutefois aujourd'hui arrivés à l'heure du bilan et des comptes en matière de convergence des luttes au sein de notre ministère. De la théorie à la pratique...

Un rapport approfondi et constructif avec le Syac-CGT

Force est de constater que notre mandat de travail s'est avéré opérant avec la seule CGT. En effet, en dépit de certaines divergences, sans doute salutaires, et de mises au point ponctuelles, nécessaires, nous sommes parvenus avec le SYAC à approfondir un certain nombre d'actions conduites ensemble (liste commune pour la CAP des IPEF, projet de modifications statutaires porté en commun lors de l'AG de l'ASMA, action Salon de l'Agriculture et initiatives interservices impulsées par nos deux organisations...). Constructif donc et sans doute porteur d'avenir... avec au niveau régional des rencontres fortes de militants hors du secteur enseignement notamment.

Une tripartite enterrée par SUD Rural Equipement

Mais dès lors quid de la tripartite (SNETAP-FSU-Syac-CGT-SUD Rural Equipement) ? Elle semble bien avoir vécu... SUD a adopté une posture polémique et de défiance vis-à-vis du SNETAP, sans qu'au final on sache vraiment pourquoi... Ils ne seraient plus demandeurs que... de l'unité d'action, mais rien de plus, et même dans l'action, pour se référer aux derniers appels communs (17 juin, SOS budget...), la mobilisation tient davantage à des militants qu'à un mouvement d'ensemble... Pour le SNETAP, ce qui est sûr c'est qu'aucune intersyndicale durable ne peut s'installer si un respect mutuel entre organisations et représentants n'est pas en place. Concernant SUD, on traverse manifestement une séquence où dans les faits une volonté de chercher ce qui divise plutôt que ce qui rassemble l'emporte au sein de leurs instances...

Une intersyndicale MAAP large qui fait pschitt !

Concernant l'intersyndicale MAAP, le SNETAP a fait plus qu'y prendre sa place depuis mars 2010. Globalement, ces actions interservices ont été plutôt bien perçues par nos militants, fort des échanges avec les agents des autres services et établissements publics du ministère. Reste qu'à mesure que nos actions communes engagées à deux OS initialement (FSU-CGT) se sont élargies pour arriver à l'intersyndicale la plus large (ensemble des OS) lors de la bataille conduite sur le PLF 2011, force a été de constater que celle-ci ne s'est élargie que sur le papier. On peut même dire que le décalage entre les personnels de l'EAP mobilisés, constituant le gros des troupes (et en particulier, de par notre représentativité, les militants du SNETAP) et ceux des autres services du MAAP, est allé en s'accroissant par rapport à nos occupations des DRAAF du printemps à trois organisations... Alors quel bilan en tirer ? Que l'EAP soit actuellement davantage en capa-

VIE SYNDICALE

citée de se mobiliser que des services déconcentrés exsangues, laminés par la RGPP, avec des collègues désorientés, sinon résignés, dont les missions et les compétences sont en partie niées... est sans doute l'un des aspects rentrant en jeu. Pour autant, selon nous l'essentiel est ailleurs, à savoir que l'intersyndicale large et interservices a marqué ses propres limites. En dehors de la CGT et dans une moindre mesure de SUD et de la CFDT, les autres OS n'ont clairement pas mobilisé leurs militants au-delà de la rédaction du communiqué parisien, alors même qu'à la différence de notre secteur où la capacité militante des uns et des autres n'est pas forcément comparable, ces OS ont de réelles capacités de mobilisation dans les autres services et établissements du ministère.

Notre congrès devra donc se réinterroger sur notre mandat d'Albi, réaffirmé à Hyères mais assorti de conditions... dont on est pour le moins assez loin aujourd'hui. Il ne s'agira pas de revenir sur la question du bienfondé de la convergence des luttes, mais bien sur celle des réalités intersyndicales propres à notre ministère, tout en ne perdant pas de vue les perspectives d'évolution du paysage syndical (cf. la partie qui suit sur le SNETAP et les amendements que nous avons porté au Congrès de la FSU à Lille). Il ne s'agira pas plus de deviser sur ces intersyndicales de circonstances qui se constituent ponctuellement au grès d'une actualité ou d'un sujet pouvant faire accord, et qui ont leur pleine utilité, mais bien sur un travail unitaire de fond, sincère, réciproque, ambitieux et efficace, le seul que nous connaissons au SNETAP.

SNETAP et FSU : renforcer notre expertise commune et amplifier les mobilisations pour voir aboutir nos mandats

Une montée en charge du secteur « Vie Fédérale »

Conformément à un mandat volontariste, pris au congrès de Hyères, de relance du secteur après une période inégale, il s'est agi de reposer les bases. L'effort a donc d'abord porté sur une circulation renouvelée pour ne pas dire retrouvée d'une véritable information fédérale, avec d'une part un compte-rendu systématique des débats et décisions du Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) et la mise en place d'une liste de diffusion

dédiée en direction des militants engagés au niveau des Conseils Délibératifs Fédéraux Départementaux (CDFD) et des Conseils Fédéraux Régionaux (CFR), en plus des membres du CSN premiers destinataires. Après un certain nombre d'ajustements (nature des comptes-rendus attendus, type, nombre et périodicité des informations transmises), ces dispositions, somme toute assez simples, commencent à porter leurs premiers fruits. En effet, le mandatement de nos délégués au CDFN a été conforté, même s'il reste sans doute encore à renforcer (en particulier pour les CDFN qui se tiennent à distance de nos CSN, concernant des questions politiques d'importance), et nos militants bénéficient d'une information fédérale plus régulière et donc d'éléments précieux pour conforter leur analyse politique. Le secteur a également contribué au bulletin et entend mettre en place un espace dédié sur notre site internet actuellement en refonte. Enfin, on retiendra l'organisation d'une journée de formation « vie fédérale » en mars 2011 visant à la fois à apporter une connaissance plus fine de notre fédération (histoire, objectifs, structuration, fonctionnement...) à des militants intéressés et à renforcer par suite l'investissement d'un plus grand nombre de syndiqués de nos sections dans les instances fédérales. Reste que notre congrès, comme les précédents, devra, sur la base des enquêtes conduites par le secteur vie fédérale, reprendre cette question qui met aux prises trois données irréductibles les unes aux autres mais que nous nous devons d'arriver à mieux concilier : engagement premier attendu et incontournable dans la vie de sa section locale (voir notre opération lancée à la rentrée 2010 « pas de bahut sans section ») - plus-value indéniable d'une implication forte au sein des instances locales de la fédération - temps militant non extensible... Certains parleront de quadrature du cercle, mais ça n'est ni plus ni moins que l'exigence d'une vie syndicale à réinterroger sans cesse afin de la renouveler et de la conforter, et cette exigence n'a jamais été aussi forte que dans cette période où le capitalisme sauvage et ses chantages ne supportent aucun contre-pouvoir, à l'heure où ceux-ci n'ont jamais été aussi nécessaires.

Poursuite de l'engagement de nos militants au sein la fédération : du Congrès de Lille à... l'action fédérale de terrain au quotidien

A l'occasion du Congrès de Lille (1^{er}-5 février 2010), le SNETAP, à travers sa délégation, dument mandatée par notre CSN, a su une fois de plus faire montre d'un engagement remarqué dans les débats (en plénière comme en commission thématique) en apportant son expertise de syndicat multicatégoriel sur un certain nombre de sujets, de l'éducation, à la décentralisation-déconcentration, en passant par les mondes ruraux, l'agriculture et le développement durable, ou encore l'action sociale...). Le SNETAP a su porter des amendements forts et réunir autour de ses propositions un nombre non négligeable de Sections Départementales et de Syndicats Nationaux... Trois aspects importants concernant la vie syndicale méritent en particulier d'être relevés.

Le premier : vous avez dit « unification du mouvement syndical » et le SNETAP a répondu « chiche, mais avec force méthode et convictions partagées ». Nous étions mandaté pour être offensif sur cette question clé pour l'avenir de l'ensemble des salariés de notre pays en vue d'amener les transformations sociales qui se font attendre sur fond de droitisation inquiétante de notre société où sous couvert de libéralisme, c'est le « chacun contre tous » qui gagne du terrain insidieusement mais sûrement dans les consciences... Ainsi, le SNETAP a été à l'origine de la rédaction d'un amendement volontariste qui à défaut de s'imposer a permis d'infléchir assez significativement la motion finale du congrès sur cette question. Extrait : « le congrès (...) propose (...) la création d'une structure intersyndicale pérenne, pouvant se décliner à tous les niveaux. Celle-ci pourrait jouer le rôle de coordonner et d'animer l'ensemble des thématiques et actions relevant du champ interprofessionnel : plateformes revendicatives, modalités d'action, pratiques syndicales, formations... Et en prenant appui sur cette démarche, le congrès lance un appel public (...) ». Notre amendement, s'il n'a pas dépassé les 35% des suffrages a de fait fortement contribué à faire apparaître la mention explicite dans les textes du congrès de Lille d'appeler à la création d'un « outil syndical » nouveau..., afin de commencer à dépasser le stade de collaboration ponctuelles lancées fin 2009 avec la CGT et SUD.

Le second : vous avez dit « maison commune » pour les personnels TOS décentralisés et le SNETAP a répondu sur la base de nos mandats de Hyères

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

que la communauté de travail devait primer les logiques d'appareil, et « qu'avant que de songer aux murs et au toit, il était nécessaire de penser les fondations »... Si notre fédération s'est opposée à la décentralisation des TOS c'était bien au nom de cette unité de la communauté éducative dont ils sont une des composantes et de fait des effets pervers qu'elle ne manquerait pas d'induire (inégalité de traitement en fonction des collectivités, volatilité politique, risque permanent d'externalisation, double autorité entre employeur et gestion quotidienne des services,...). Or force est de constater que depuis 2007, l'outil syndical peine à enrayer ces effets négatifs, faute d'une coordination suffisante. Aussi, avant de vouloir réinventer une « maison commune », usons déjà de celle à laquelle nous avons adhéré en tant que syndicat national, à savoir notre fédération. Pour ce faire, il faut d'abord que le besoin soit reconnu par tous, que la FSU joue pleinement son rôle de facilitatrice et enfin que les syndicats concernés (SNETAP-SNUCIAS-UNATOS) ne soient pas velléitaires. Le SNETAP s'est employé pour que l'on débouche sur un mandatement fédéral clair, et après de nombreuses interventions déterminées notre amendement a été retenu et intégré. Ainsi « il appartient à la FSU, à ses sections départementales et CFR d'aider à la mise en place et à l'activité de coordinations permanentes, notamment pour les personnels techniques décentralisés ». Mais force est de constater, qu'à l'image de cette rencontre durant le congrès des différentes délégations des syndicats nationaux concernés que le SNETAP appelait de ses vœux et qui n'a pu se tenir, ou encore de l'absence de suite donnée à l'interpellation de la nouvelle secrétaire générale de notre fédération a posteriori du congrès, ce mandat ne s'est pas concrétisé au niveau national, ce qui ne signifie pas (et c'est heureux) que les coordinations n'existent pas à d'autres niveaux (régional en particulier). Notre congrès devra donc se ressaisir de cette question afin une nouvelle fois de se donner les moyens de repartir de l'avant dans l'intérêt des personnels TOS-ATE et de la communauté éducative en générale. Par ailleurs, notre congrès devra également, et avec la même détermination, réinterroger une nouvelle fois notre propre outil syndical sur la place des TOS-ATE au sein de nos différentes instances à l'aune de l'efficacité comme des limites de nos actions (information, négociations

sur des bases comparées pertinentes, mobilisations, avancées, échecs...). On peut utilement se reporter aux deux autres parties de ce rapport concernant cette question centrale (cf. « rouages du SNETAP » et « syndicalisation »).

Le troisième : de la CSI (Confédération Syndicale Internationale) à la CES (Confédération Européenne des Syndicats), il faut avouer que le SNETAP (comme d'autres au sein de la FSU) a eu le sentiment « que l'on prenait les mêmes et qu'on était tenté de recommencer »... Autrement dit, une tendance malheureuse (sans mauvais jeu de mots) existe au sein de notre fédération, sur un sujet aussi important que l'international et le rôle du syndicalisme à cette échelle dans un monde plus que jamais interconnecté et globalisé, à savoir d'entraîner la décision (d'adhésion en l'occurrence) en s'affranchissant du temps de débat nécessaire et contradictoire. En effet, ces organisations syndicales à vocation internationale (CSI et CES), au-delà du mérite qu'elles ont de commencer à faire exister un outil syndical pour coordonner, impulser la lutte nécessaire à ce niveau de responsabilité vis-à-vis des salariés, continuent d'interroger quant à leurs orientations, leur efficacité, etc... Aussi, le SNETAP s'est une nouvelle fois retrouvé aux côtés de ceux (les plus nombreux et c'est rassurant sur l'état de notre fédération) qui ont exigé une consultation des adhérents de l'ensemble des syndicats composants la FSU.

Cette consultation a eu lieu fin 2010, précisons d'emblée que nous avons regretté comme beaucoup qu'elle ne fut pas davantage anticipée et mieux organisée par la fédération, ce qui a abouti à une consultation précipitée et à géométrie variable selon les possibilités et les choix des uns et des autres. Il est à souligner le choix du SNETAP de consulter ses adhérents même dans des conditions difficiles... A l'heure du résultat, la FSU a eu mandat pour engager la démarche d'adhésion à la CES (avec rapporté au nombre d'adhérents par SN 79,75% de vote pour) et les adhérents du SNETAP se sont également prononcé à 59,32% en faveur de cet engagement dans le combat syndical européen au sein de cette structure (alors que l'adhésion éventuelle à la CSI avait pour ce qui nous concerne été repoussée). Pour autant, comme nous l'écrivions dans le numéro 333 de l'Enseignement Agricole, si « le pari de l'engage-

ment de la FSU dans le sens de la convergence européenne des luttes a bien été pris, reste que le plus dur est évidemment devant nous : obtenir l'adhésion effective (...), puis une inflexion significative de l'action de la CES dans le sens de nos mandats pour un véritable syndicalisme de lutte et de transformation sociale » !

Au-delà de l'implication du SNETAP dans l'art, parfois complexe, mais toujours enrichissant (du fait de la diversité donc de la force de nos expertises croisées) de forger les mandats de notre fédération, nous avons, durant les deux années écoulées, continué à tenir notre rang d'organisation qui compte au sein de la FSU et cela au-delà de notre poids relatif (modeste en tout cas comparé aux poids lourds de l'enseignement primaire et secondaire). Ainsi, les efforts engagés depuis plusieurs congrès maintenant pour que le SNETAP soit systématiquement consulté sur ce qui relève de nos champs (éducation, agriculture, alimentation, territoires ruraux...) se sont poursuivis avec encore quelques ratés, mais chose nouvelle et notable, de part le travail actif conduit par le SNETAP en direction des parlementaires, nous avons à plusieurs reprises été à l'initiative pour relayer des sollicitations du Sénat en particulier, auprès de l'ensemble des SN de l'Éducation au sein de notre fédération.

Par ailleurs, les militants du SNETAP ont toujours su répondre en nombre aux appels fédéraux à l'action (grèves et manifestations sur les retraites, l'éducation, initiatives sur les services publics, la précarité, la masterisation...). De même nombreux sont ceux qui s'impliquent à des degrés divers dans les instances de notre fédération. Au niveau national notre participation aux instances et secteurs fédéraux s'est poursuivi, avec certains progrès en terme de collégialité au niveau du CDFN, notamment avec l'implication réelle des deux élus du secteur, mais la présence des représentants du SNETAP dans les différents secteurs et sous-groupes de travail de la fédération est encore à renforcer. Au niveau académique, la présence et l'implication du SNETAP sont relativement importantes (participation aux CFR, contribution au CPRDF, coordination TOS-ATE, actions...), fort notre structuration au niveau régional (secrétariat et bureau régional, CSR...). En revanche les situations sont beaucoup plus inégales au niveau départemental et renvoient pour l'essentiel à la dyna-

mique de nos sections locales et plus encore à ceux qui les animent, à leur perception et à leur compréhension de l'outil fédéral, et bien entendu à la question du temps militant pouvant ou non être dégagé, sachant que ce qui est possible ici doit pouvoir être interrogé pour le devenir ailleurs... Nos secteurs « vie fédérale » et « syndicalisme et formation syndicale » ont commencé à travailler au plus près ces aspects très concrets et ce travail reste à approfondir résolument.

Les rouages du SNETAP

Deux éléments de contexte dans lesquels notre organisation a évolué ses deux dernières années et que le congrès de Hyères avait bien pris en compte, se doivent d'être rappelés en préalable à la déclinaison des « rouages » du bel outil que constitue notre organisation syndicale.

Le premier touche aux femmes et hommes qui ensemble constituent et font fonctionner le SNETAP et il doit

VIE SYNDICALE

demeurer présent à l'esprit de tous nos militants, à savoir un renouvellement des générations qui se poursuit et donc des tournants que nous nous devons d'anticiper et de prendre au mieux, la plupart de nos secteurs d'activité étant concernés, ce fut le cas du SG et en partie du BN comme du CSN depuis deux ans, ce sera le cas d'un certain nombre de CAP dans les années à venir, sachant que c'est aussi à l'aune de la capacité d'une structure à se renouveler de l'intérieure tout en ne perdant pas la mémoire et en préservant l'expérience nécessaire que l'on juge de la vitalité d'une structure, quelle qu'elle soit. De ce point de vue, jusque là on peut dire que le SNETAP se porte plutôt bien, mais pour autant, c'est un des dossiers premiers du secteur « vie syndicale ».

Le second élément de contexte, dont on ne saurait faire abstraction, est celui d'une dérégulation accrue qui n'est pas propre à l'EAP, mais à des orientations politiques d'ensemble et qui tendent à transformer en profondeur nos sociétés. On retiendra en particulier les phénomènes conjugués de décentralisation (avec ses avancées et ses effets pervers) et de déconcentration des services de l'État (dont on perçoit trop bien dans l'Éducation tous les méfaits : désengagement financier, rupture de l'égalité de traitement, menace sur la valeur nationale des diplômes, le tout sous couvert du « tout autonomie » et du « tout expérimentation » dans nos établissements...). Ces tendances lourdes ne sont pas sans effet sur l'outil syndical qui doit chercher les meilleures réponses à des questions qui se posent pour certaines de façon très différentes aujourd'hui, de ce point de vue l'exercice « structures » (ouvertures et fermetures de classe) est significatif. Ainsi les décisions relèvent depuis plusieurs années déjà de l'échelon régional (à l'exception des formations dites à enjeux particuliers) et le secteur PSL du SNETAP ne parvient pas en lien avec nos secrétaires régionaux à conduire des analyses aussi fines de l'évolution de l'offre de formation de l'EAP qu'il pouvait les conduire avant la déconcentration. Si vous ajouter à cela les orientations qui relèvent du pouvoir des conseils régionaux, en matière de formation professionnelle (CPRDF), le SNETAP mesure alors tout l'intérêt qu'il a à travailler au niveau académique au sein des CFR de la FSU... On voit bien à travers ce seul exemple (développé plus avant dans

le cadre du rapport PSL), à quel point notre organisation interne, nos choix en matière de décharges, notre communication, nos efforts en matière de formation... doivent sans relâche être réinterrogés.

Des instances nationales qui continuent d'être en mouvement

L'exécutif : Secrétariat Général (SG) et Bureau National (BN)

Le Secrétariat Général avait été marqué par un fort renouvellement à Hyères, et celui-ci s'est poursuivi à mi-mandat au niveau du secteur Pédagogie et vie scolaire (suite au départ en détachement de notre SG adjointe à l'EN). On peut considérer que le tuilage d'ensemble a été bon, les sortants (retraités compris) restants disponibles dans les premiers mois pour conforter ceux qui ont pris le relais, pour autant parfois l'expérience un peu courte s'est tout de même fait sentir et souvent la charge très lourde, sur fond d'attaques incessantes contre les services publics et l'EAP, et d'une multiplication des groupes de travail, a pesé sur l'équipe renouvelée... Après une année et demi de fonctionnement, la régularité de nos réunions a été revue dans le sens d'une fréquence plus importante et la préparation des instances a été renforcée. Le travail continue avec détermination.

Au niveau du Bureau National, la restructuration du travail par dossiers plutôt que par une approche sectorielle stricte est en cours et nous donne plutôt satisfaction (ex. sur la mastérisation, la précarité...). Deux secteurs ont été plus particulièrement renforcés à savoir Pédago. et Corpo. On retiendra aussi un approfondissement des liens ASMA-membres du BN, avec davantage de temps consacré collectivement, deux représentants du BN au CA de l'association après l'AG de Biarritz fin 2010 et un binôme au niveau du SG pour le suivi de ce dossier d'importance pour tous les agents de l'EAP et leurs familles.

Le législatif : Conseil Syndical National (CSN), Parlement et Congrès National

La tenue du Conseil Syndical National (trois par an) constitue indéniablement un temps fort qui rythme la vie du SNETAP d'un Congrès national à l'autre. Il revient au BN d'en arrêter l'ordre du jour sur proposition du SG et de choisir une organisation pertinente en fonction des exigences de

l'actualité, quitte le cas échéant à en adapter le déroulement (plénière, travail en commissions,...). Force est d'avoir constaté une fois de plus que l'exercice n'est pas toujours des plus aisés. Aussi une discipline collective à propos de la tenue des horaires arrêtés comme des temps de parole, tant des rapporteurs que des participants, est à renforcer... Reste qu'un CSN demande l'engagement de tous et est un exercice démocratique qui demeure exigeant ; quelque qu'en soit les codes et les règles c'est assurément la contribution de chacun qui permet la réussite qualitative de ces débats et in fine de ses décisions, qui orientent, sur la base des mandats de congrès, les actions prioritaires à conduire pour les mois qui suivent (voir les communiqués et textes action mis en ligne sur le site du SNETAP).

Dans les statuts, notre Congrès National se réunit tous les deux ans, sachant que c'est là que nous forçons ensemble nos mandats. Lors du CSN de janvier, le BN a été amené à soumettre au CSN une proposition de modification statutaire concernant cette périodicité, qui passerait à trois ans. La raison tient pour l'essentiel au ressenti de l'exécutif du SNETAP de disposer d'un temps par trop restreint pour mettre en œuvre l'ensemble des mandats que l'on se donne d'un congrès sur l'autre... A cet état de fait, dont d'autres équipes ont également pu faire l'expérience, l'investissement temps des secrétaires généraux et du BN en terme de préparation d'un congrès national est des plus conséquents. La préparation d'un congrès s'enclenche en effet 5 à 6 mois en amont de celui-ci, avec l'organisation matérielle, la rédaction des bulletins spéciaux, les appels à candidatures pour le renouvellement du CSN, la rédaction des rapports d'activités, les votes, et enfin le déroulement du congrès lui-même, la rédaction et enfin la publication des motions... A l'aune de ses différents éléments, le CSN a validé cette proposition de modification statutaire (passage de deux à trois ans pour la tenue de notre congrès national, et par suite pour la durée des mandats de nos représentants au CSN), qui sera donc soumise pour avis au Congrès et si elle est retenue, nos adhérents seront in fine appelés à l'entériner ou non, nous sommes donc au début du processus. Si nous avons la conviction que le temps de cette réforme est venue (sachant que la grande majorité des organisations

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

syndicales de notre pays ont également convergé vers des mandats de 3 ans, pour des raisons similaires), il n'en reste pas moins l'inconvénient d'une durée plus longue pour réunir notre congrès national, et donc actualiser nos mandats et remobiliser les énergies... Le CSN a évoqué une piste intéressante pour répondre le cas échéant à un besoin de temps fort à mi-mandat, à savoir la possibilité statutaire de réunir sur une journée le Parlement du SNETAP, les élus du CSN étant alors rejoints par l'ensemble de nos commissaires paritaires et élus en CCP. Il se trouve que cette disposition statutaire peu utilisée jusque là dans l'histoire du SNETAP s'est révélée enrichissante dans sa mise en œuvre à l'occasion de la clôture des Assises de l'EAP le 10 novembre 2009 (finalement repoussée d'un mois par le ministre juste après l'annonce de notre initiative). L'ensemble des élus présents ont apprécié cette journée, tout particulièrement nos commissaires paritaires qui aspirent pour une partie d'entre eux à être davantage associés aux débats politiques de notre organisation, à cette occasion nous avons validé les 21 propositions du SNETAP pour l'EAP...

Une organisation de l'activité militante ré-interrogée

Vie des secteurs : une montée en charge significative de l'ensemble

Coordination de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité : le secteur était mandaté pour mettre davantage à porter de nos syndiqués un certain nombre d'informations à la fois pratiques et en lien avec l'action importante du SNETAP et du SYGMA au sein de notre ministère dans ce domaine. A la lecture de notre revue, on peut déjà constater le chemin parcouru le secteur ayant régulièrement proposé des articles à la publication, par ailleurs des fiches pratiques, sur les prestations sociales sont en cours de fabrication, en attente des nouveaux tarifs ainsi qu'un certain nombre de documents de référence et d'articles d'actualité, l'espace dédié sur le site internet permettra d'ici le congrès de les découvrir.

Parmi l'actualité du secteur, on ne saurait trop insister sur la très forte implication de notre organisation au niveau de l'ASMA, dans son fonctionnement quotidien mais également dans les différentes instances

nationales CTPM Action Sociale, Comité Interministériel de la Fonction Publique, Sections régionales Interministérielles qui sont les lieux où les administrations ont la tentation accrue de faire de l'action sociale un outil de Gestion des Ressources Humaines. Le secteur a organisé avec l'appui du BN, deux journées « action sociale » en mars 2010 avec l'ensemble de nos militants investis dans l'ASMA au niveau national (membres du bureau, des secteurs et du CA) mais également des adhérents des ASMA départementales (présidents d'AD et membres de bureau, et des SRIAS). Ces journées riches en échanges et en propositions ont constitué le socle d'une démarche commune FSU-CGT, en présentant pour l'ASMA un projet lors de l'Assemblée Générale à Biarritz en novembre 2010 qui proposait des élections sur scrutin de liste sur la base d'un projet commun :

avec un bureau exécutif constitué sur cette base majoritaire, chacune des OS poursuivant son investissement dans les différents secteurs de l'association et au sein du CA

une réflexion sur le renforcement des liens entre l'ASMA nationale et les ASMA départementales, qui respectent tout à la fois le vote des personnels et les mandats des AG départementales.

Le projet proposé visait à faire valoir le savoir-faire de l'ASMA et ainsi de défendre l'unique modèle de gestion géré par les organisations syndicales dans la fonction publique, un modèle construit par les personnels et pour les personnels.

Même si toutes nos revendications n'ont pu aboutir, deux présidents d'ASMA départementales élus lors de l'AG siègent désormais au CA de l'ASMA Nationale, c'était une de nos propositions, par ailleurs des débats de fond ont pu s'engager, dans un contexte intersyndical plombé, par FO en particulier... Le CA qui a suivi a pu entériner une véritable refonte des secteurs. Seul FO a décidé de laisser la responsabilité des secteurs aux autres OS, s'excluant de fait de leur animation...

Quand le SNETAP déclare être attaché à l'action sociale, il ne se contente pas de mots, il met en œuvre ses mandats et ses représentants ont su dans un exercice délicat faire preuve d'un courage certain, la démagogie et l'instrumentalisation n'ont assurément pas été de notre côté.

Concernant le travail de nos représentants au CHSM, on soulignera, au-delà du travail de fond accompli depuis des années par la FSU au sein de cette instance, une offensive très volontariste sur la question des risques psychosociaux, et plus spécifiquement du stress et du harcèlement, qui s'est traduit en 2009-2010 par une campagne d'information, en relation étroite et suivie avec notre secteur « Affaires individuelles », relayée par les sections en direction des personnels et par l'exigence réitérée auprès des autorités académiques de réunir les CHSR en vue de créer des cellules stress et harcèlement dans les régions, conformément aux recommandations du CHSM. C'est un mouvement de fond qui est engagé et qui tend à s'amplifier, ces cellules étant déjà en chantier dans cinq ou six régions à l'initiative des représentants du SNETAP. Le SG en a fait un dossier prioritaire et a été et demeure en conséquence particulièrement attentif aux consignes données par la DGER dans ce domaine. Or, à force d'insistance (une audience spécifique sur ce thème, plusieurs courriers adressés à la Directrice Générale...), on peut dire que la période du déni propre à cette direction générale du ministère est aujourd'hui révolue. Et si cette dernière devait retomber dans ses travers, gageons que les élus de notre secteur sauraient nous alerter, d'autant que notre délégation longtemps inquiète quant à la capacité qu'elle aurait à se renouveler est en train de réussir un tuilage avec de nouveaux militants particulièrement motivés par ces thèmes majeurs que sont la santé et la sécurité des personnels de l'EAP au travail.

Coordination des CAP, affaires individuelles, relations avec l'avocat : concernant la coordination et le suivi des CAP, le secteur appuyé par le BN s'est attaché à les renforcer, avec un accompagnement plus régulier des élus par un membre du SG et/ou du BN. Par ailleurs, le secteur a mis en route un travail de fond en matière d'organisation vers un suivi plus collectif des dossiers individuels, en utilisant la force de notre syndicat multicatégoriel, dans la diversité de ses compétences (catégoriels et élus en CAP, vie syndicale, action sociale, hygiène et sécurité...). Soulignons par ailleurs que le secteur entretient des relations depuis plusieurs années maintenant avec différents cabinets d'avocat, un cabinet spécialisé en droit du travail étant venu compléter notre dispositif

(cf. la première partie du rapport à propos de « l'intervention juridique en appui de l'action syndicale » et ci-après l'action conduite par notre « secteur emploi précaires »). Enfin, depuis cette rentrée le SNETAP bénéficie aussi de conseils juridiques en interne fort des compétences en droit d'une collègue permanente à 50% mandatée sur cette question.

Apprentissage et formation professionnelle continue : l'animation nationale a été élargie au-delà des deux élus du secteur, avec des dispenses confortées par le CSN. Ces deux années ont vu la mise en place d'un réseau régional, dont le bilan-étape qualitatif est à opérer d'ici le congrès, ce qui est d'ores et déjà acquis, c'est la plus-value indéniable en matière de circulation de l'information en direction des personnels de CFA-CFPPA. Le secteur a à cet effet rédigé des lettres d'informations mensuelles ou bimensuelles très appréciées. Très appréciées aussi les assises dans les régions qui se sont poursuivies. On est à mi-parcours, et là encore le congrès aura matière à

VIE SYNDICALE

se projeter sur les suites à envisager par rapport à la généralisation de ce dispositif, qui est assurément à mettre en relation avec un champ de syndicalisation important et encore trop en retrait au regard de l'engagement du SNETAP aux côtés des personnels des centres. On mentionnera enfin les négociations en cours sur la transformation du protocole de 1998 en décret que le SNETAP entend bien obtenir, sur fond de négociations sur la précarité à la Fonction Publique (cf. rapport CORPO partie III).

Pratiques pédagogiques et éducatives, recherche, formation des maîtres : longtemps ce secteur a eu tendance à s'assimiler au secrétaire général adjoint en charge du secteur « Pédagogie et vie scolaire », faute d'élus volontaristes... Depuis le congrès d'Albi, le secteur est nettement monté en charge. Il s'est un peu cherché au début, le temps de trouver les bonnes articulations avec le SG adjoint... Aujourd'hui, ils fonctionnent de façon totalement complémentaire. Le secteur assume pleinement le suivi du dossier mastérisation (interventions en lien avec le SG et les catégoriels enseignants). Il est également particulièrement actif et réactif, avec de nombreuses propositions de communiqués, de lettres-pétitions... mais également de contre-projets pédagogiques concernant la réforme des lycées (EATDD en seconde GT, BATDD en filière S, épreuve de contrôle de Bac Pro...), réforme qui ressemble plus à un « radeau de la méduse » désorienté en pleine tempête, qu'à la grande réforme dont le lycée avait besoin. Soulignons que ces propositions du SNETAP ont souvent été soutenues par le Syac-CGT et le sFOerta, et pour l'essentiel qu'elles ont été reprises par la DGER ou sont en passe de l'être sous la pression des représentants des personnels (cf. rapport Pédago.).

Syndicalisme et Formation syndicale : le secteur formation a connu un nombre de sollicitation accru (une douzaine de stage organisés) et gageons qu'un renouvellement des thématiques proposées explique pour partie au moins ce résultat. Reste que le mandat d'accompagnement au plus près de la vie de nos sections (au moment des renouvellements de bureau notamment, avec une offre de formation ciblée proposée de façon systématique) est encore un champ à défricher... même si un certain nombre d'outils (agenda du secrétaire de section, fiches sur le droit syndical,...)

ont été réalisés ou sont en cours de réactualisation. Par ailleurs, un travail intéressant vient de s'amorcer avec le secteur vie fédérale (une journée de formation organisée en commun fin mars) et qui ne devrait pas manquer de nous permettre de partager de nouvelles propositions lors de notre congrès national (en terme d'outil et d'accompagnement des militants au niveau local).

Vie fédérale : le secteur a repris du service... l'action entreprise porte ses premiers fruits et reste à approfondir (cf. en première partie du rapport le paragraphe « SNETAP et FSU »). Point spécifique : le CSN de janvier a pris acte d'un certain nombre de questions touchant à l'organisation en tendances (ou courants de pensée) de notre fédération, sachant que le SNETAP est lui statutairement organisé sans tendance... Il a donc décidé de mettre en place un groupe de travail ad hoc qui permettra de faire des propositions concrètes en vue de dépasser certaines difficultés (en lien par exemple avec le vote d'orientation du congrès de la FSU basé sur des tendances et la façon dont on tient compte de ce résultat...). Par ailleurs, ce groupe s'attachera aussi, en lien avec nos secteurs « vie fédérale » et « syndicalisme et formation syndicale », à réfléchir sur des vecteurs d'information efficaces sur un sujet qui pour aussi complexe qu'il soit n'en constitue pas moins l'un des trois piliers de notre fédération, conditionnant par suite pour partie le fonctionnement de ses différentes instances (SD, CFR, CDFN, BDFN, SG).

Coordination de la Communication : le groupe a poursuivi son travail de façon volontariste, soumettant régulièrement des propositions au BN pour une communication actualisée et plus réactive. Il est à noter notamment la participation précieuse de certains de ses membres au groupe action du SNETAP, comme au groupe permanent « syndicalisation » qui se réunit autant que faire se peut chaque lendemain de BN. Le groupe communication a été renforcé en cours de mandat par l'arrivée d'une collègue, auquel le CSN a accordé une décharge lui permettant d'appuyer le secteur. Cette dernière a ainsi entamé un travail de fond avec le coordonnateur du bulletin et secrétaire national du secteur, ainsi que notre nouvelle documentaliste qui s'est elle aussi pleinement investie dans ce domaine et plus particulièrement autour de la refonte de notre site internet (une FAQ -foire aux ques-

tions- est ainsi en cours d'élaboration). Le grand chantier de ces deux années a incontestablement été consacré à l'outil internet (utilisation, efficacité, réactivité, modernisation,...). Ainsi, un travail de fond est en cours autour des modes de diffusion de l'information tant au niveau des supports, avec un nouveau site internet avant l'été et l'utilisation de notre fichier national reconfiguré pour la gestion de l'ensemble de nos listes de diffusion, de discussion, comme les envois courriels à plus grande échelle (au moment des CAP en particulier), même si le SNETAP se refuse toujours à inonder de façon intrusive les boîtes professionnelles de l'ensemble des agents ou les conférence melagri... question d'éthique syndicale sans doute.

Durant cette mandature, le SNETAP a également publié un ouvrage « Une aventure collective au service de l'enseignement agricole » qui retrace son histoire et développe sa conception du syndicalisme, des services publics, de l'éducation et de la défense des personnels. Ce fut un investissement important, mais au final des plus grisants... un véritable moment de partage autour de l'histoire de notre organisation syndicale, l'occasion de se remettre à l'écoute de ceux qui ont été à l'origine de notre mouvement, mais aussi d'échanger entre militants sur notre conception du syndicalisme, de l'outil syndical qu'est le SNETAP, de ses valeurs...

Emplois précaires : le secteur a depuis Albi été mandaté pour engager, après expertise par un cabinet spécialisé en droit du travail (avec mise en place de conventions), des actions en justice concernant nos collègues les plus précaires (ce qui a nécessité un suivi « physique » des audiences de première instance, de départage et d'appel, et donc un vrai engagement des élus du secteur), ceux dont l'état voyou s'est servi et se sert encore pour pallier ses propres carences, à savoir cette cohorte de collègues en contrat aidé, ou en CDD de droit public, ou les deux au grès des opportunités, renouvelés parfois plus de 10 ans durant et jetés sans même un pot de départ au grès de l'humeur ou des moyens à disposition du pôle emploi local. Il aura fallu plus de trois années et toute l'opiniâtreté des collègues en charge du secteur avant d'aboutir, d'abord en première instance, puis plus récemment en appel : 2 jurisprudences sont désormais établies, condamnant lourdement les EPLEFPA concernés, une

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

pour des dossiers d'ATLS et l'autre concernant des TOS/ATE (dossier actuellement en cours de cassation). L'heure est donc à la négociation avec l'Administration, désormais disposée à discuter... et par ailleurs au déploiement du dispositif de recensement puis de plainte pour abus CDD au niveau national (en cours), car le SNETAP ne reculera pas si l'Administration ne se conforme pas à la loi en rétablissant nos collègues précaires dans leur bon droit ! On notera aussi l'extension des procédures dans le SUP (dossier en cours au CEZ de Rambouillet). Le secteur a rendu compte de son travail patient, appliqué et déterminé, à chaque CSN sur la base d'un document écrit, il a également été amené à produire plusieurs articles pour notre bulletin. Il est aujourd'hui en ordre de bataille et compte sur nos sections locales et régionales pour réussir l'extension des procédures, à cet effet un matériel spécifique a été élaboré. Le BN comme le CSN seront attentifs aux besoins qui pourraient s'exprimer, y compris sur le plan militant, si le poids de la charge devait nécessiter un renforcement du secteur durant la période qui s'ouvre...

Vie des catégories et liens renforcés avec nos commissaires paritaires

Dans un contexte de fort renouvellement à la tête du secteur « Corpo », mais également de réformes (ou contre-réformes bien souvent) des statuts des personnels, de leur mode de rémunération, d'évaluation,... ces deux années auront été intenses et le secteur est en passe de réussir le pari d'un travail collaboratif renforcé avec l'ensemble des élus catégoriels..., certains d'entre eux ayant été jusqu'à intégrer « l'équipe » pour conforter le travail du secteur sur les dossiers touchant aux ATLS ou aux TOS-ATE par exemple.

Le deuxième aspect en matière de « vie syndicale » à ce niveau de notre organisation, qui mérite d'être souligné, c'est la volonté affirmée de poursuivre le travail de réflexion visant à renforcer l'implication politique de nos élus en CAP, à l'image du renforcement de celle des commissions corpo. et catégorielle dans les mandats d'actions du SNETAP au moment des CSN. Trois initiatives importantes ont été l'occasion pour nos commissaires paritaires rassemblés de confirmer cette aspiration formalisée à Hyères, et de faire un certain nombre de propositions qui restent à mettre en œuvre. Une première décision mise

en œuvre conjointement par notre secteur « Coordination des CAP », « Corpo » et le SG a été de renforcer le suivi des CAP avec l'instauration d'un échange politique de fond entre au moins un élu national du SNETAP et nos commissaires paritaires réunis à la permanence. Deuxième initiative, le BN avait acté le principe d'une réunion en deux temps avec d'une part une rencontre des candidats aux CAP non retenus (au moment du renouvellement des CAP des enseignants et des CPE) afin de leur proposer d'être associés à l'activité syndicale « corpo », et d'autre part un échange de fond avec nos nouveaux élus en présence d'un certain nombre de catégoriels d'expérience. De cette réunion est ressorti un certain nombre de propositions, dont une qui ne devrait pas tarder à pouvoir être mise en œuvre à savoir permettre à ces élus de recevoir pour une phase de test de quelques mois (suivie d'un bilan fonctionnel) les messages des sections, afin d'être mieux au fait des questions politiques qui traversent l'actualité de notre syndicat et de l'EAP en général. A cette occasion, il a également été rappelé l'importance des prérogatives qui sont les leurs au sein de nos instances régionales, dont ils sont membres de plein droit... Enfin, on soulignera tout l'intérêt qu'a pu constituer pour eux la réunion en novembre 2009 du Parlement du SNETAP (CSN élargi à l'ensemble des commissaires paritaires et de nos représentants en CCP), disposition statutaire très peu utilisée jusque là et qui pourrait l'être davantage à l'avenir, le congrès sera sans doute amener à envisager cette question (cf. partie deux du rapport sur « des instances nationales qui restent en mouvement »).

Vie des sections régionales : renforcement en cours...

Conformément à notre mandat de Hyères, sur fond de décentralisation et de déconcentration accrues, de besoins renforcés en matière de suivi de la trésorerie (cf. le point spécifique trésorerie et l'encadré du rapport financier à propos des implications de la loi sur la transparence financière), le SNETAP, sur décision du CSN, a poursuivi (et soutenu) sa politique de renforcement des décharges de nombreuses régions, dont les bureaux régionaux étaient en cours de renouvellement, dont le secrétaire régional était en passe d'élargir et stabiliser son équipe...

Le bilan d'activité est assurément à une activité régionale forte, avec des bureaux qui s'élargissent (quand les

militants prêts à s'investir sont suffisants) autour d'une organisation par secteur (un régional adjoint pour les CFA-CFPPA -voir mandat d'Hyères-, un pour le secteur TOS-ATE, etc...). Ce mouvement, là où il s'est amorcé, renforce le secrétaire régional et de fait la capacité du SNETAP à couvrir les différents champs de l'activité régionale, au contact de l'administration régionalement, voir localement en appui et relai des sections d'établissement, mais aussi du conseil régional (TOS-ATE, CFA-CFPPA, CPRDF...) et des instances FSU, en particulier le CFR, voir son secrétariat, dont le SNETAP est membre de droit.

Les limites observées sont deux ordres. D'abord on continue d'observer une moindre réactivité sur la remontée des informations régionales attendues depuis la déconcentration qui s'approfondit aujourd'hui, ce qui d'une part limite assurément la qualité des analyses produites par le niveau national du SNETAP et diminue d'autre part nos possibilités d'intervention au niveau de la DGER et du Cabinet qui ne sauraient en demander davantage... (cf. la dernière partie du rapport PSL concernant plus particulièrement la carte scolaire). Ensuite, on relève une mise en action inégale suivant les régions, avec au moins deux écueils à éviter :

- que le niveau national n'en vienne à impulser des actions dont nos collègues dans les établissements et a minima nos militants ne voudraient pas, et pour éviter cet écueil là la prise de décision démocratique doit y pourvoir (consultation systématique du CSN, en séance ou à défaut par voie électronique pour toute décision d'action d'envergure à l'appel du SNETAP)...

- que le niveau régional considère qu'il peut s'affranchir d'une décision prise à la majorité, sachant qu'il nous incombe à tous, en tant qu'élus du SNETAP, de tout faire pour la mettre en œuvre au mieux et qu'elle soit une réussite, c'est le principe même du mandatement... ou à l'inverse que le niveau national minore l'importance des luttes engagées localement ou en région, alors même que c'est la base de l'action syndicale telle qu'elle se doit d'être pratiquée...

Pour le SNETAP, il est clair qu'on ne saurait concevoir de se renvoyer dos à dos, de surcroît dans un tel contexte d'attaques permanentes contre les services publics et d'éducation tout particulièrement. La force de notre organi-

sation c'est à la fois d'avoir un niveau national fort qui ne se contente pas de considérer qu'il est urgent d'attendre une réaction « de la base », mais qui prend ses responsabilités pour tâcher de la susciter quand c'est nécessaire, et c'est là que le travail militant des sections est irremplaçable... et un niveau régional qui donne le pouls des personnels et des militants dans les établissements et qui à chaque fois qu'il sollicite SG et BN concernant des actions engagées localement reçoit un soutien sans réserve (politique, juridique, matériel...).

Au rang des réalités pouvant expliquer les difficultés pour les bureaux régionaux de répondre mieux aux sollicitations, il y a assurément le volume d'activité qui s'impose et qui parfois écrase... Ici, le congrès devra réinterroger ces charges multiples, prendre compte également du degré d'usure et proposer des leviers pouvant favoriser le renforcement, voir le renouvellement des équipes militantes... autant de questions de « vie syndicale » difficiles, mais incontournables.

VIE SYNDICALE

Concernant notre coordination DOM-TOM, on retiendra de ces deux années, une circulation assurément optimisée de l'information syndicale et donc un dés-isolement accru. Pour autant les marges de progrès restent encore importantes, les retours d'information sont encore modestes et inégales selon les sections domiennes... Les quelques expériences de visio-conférence qui ont eu lieu sont plutôt concluantes, et il ne faut surtout pas s'interdire d'aller au-delà de ce qui a déjà pu être fait, mais faut-il encore que les sollicitations puissent s'exprimer en ce sens auprès du BN afin que l'organisation matérielle soit anticipée en conséquence. Par ailleurs, force est de constater qu'au niveau de nos mandats d'action spécifiques, les DOM-TOM restent encore en retrait et les calendriers propres (souvent décalés) n'expliquent pas tout, il y a là une problématique à part entière à aborder lors de notre congrès.

Vie des sections locales : l'heure demeure à la mobilisation des énergies

L'activité des sections d'établissement reste la force première du SNETAP, qui au-delà de sa représentativité qui n'est plus à démontrer et de se dément pas (cf. partie trois du rapport), tire sa capacité à agir de son tissu militant, qui couvre la majorité de nos établissements... le SNETAP est présent localement, il ne se réduit pas à un envoi de courriel, à un affichage artificiel d'informations déconnectées de la réalité du lieu de travail des personnels. On notera l'opération « pas de bahut sans section » lancée de façon très volontariste par le groupe permanent « syndicalisation » du BN à cette rentrée, et l'attention très marquée pour améliorer, voire rétablir une information complète auprès des syndiqués sans section (recherche de correspondants, à défaut de secrétaire au sens statutaire) et des « isolés » (cf. partie trois point sur la « syndicalisation »).

L'activité quotidienne d'un bureau de section passe d'abord et avant tout par un échange constamment renouvelé avec les collègues et ce toutes catégories confondues, parce qu'ensemble nous sommes le SNETAP... Dès lors la section en tant que premier interlocuteur du chef d'établissement bénéficie de l'appui autant que nécessaire des structures de notre organisation, du secrétariat régional (en contact régulier avec le DRAAF-SRFD comme avec le Conseil Régional) jusqu'au secrétariat général (qui est seul habilité à

déposer les préavis de grève auprès du ministère, et a toutes prérogatives pour intervenir auprès des différents échelons de l'administration et ce jusqu'au cabinet du Ministre).

Durant ces deux années, les sections, et ce quelles que soient les régions considérées, ont été amenées à agir au quotidien, le niveau national ayant été sollicité régulièrement par les unes ou les autres, que ce soit sur des questions individuelles relayées par le secrétaire local (traitement, inspection, harcèlement...), statutaires, de droit syndical (certains chefs de service ayant manifestement « séché » cette partie de leur formation) ou touchant directement à l'emploi, en particulier pour les collègues précaires (cf. partie deux du rapport secteur « emplois précaires » et première partie du rapport Corpo.), d'autres renvoyant aux structures des établissements (menaces de fermeture(s), rejets d'élèves...).

Le bilan est positif, en dépit de la période extrêmement dégradée que nous vivons actuellement (pénurie de moyens, dérives autoritaristes...), car en règle générale une intervention concertée du SNETAP à différents niveaux de la hiérarchie, de surcroît susceptible d'être appuyée par une réelle mobilisation localement, reste rarement sans réponse et toutes les sections qui ont été amenées à solliciter une audience au niveau central avec appui du BN ont réussi à faire bouger les lignes... Il n'y a donc bien que le combat que l'on ne mène pas que l'on est sûr de perdre.

L'appui aux sections, c'est aussi penser ou repenser un certain nombre d'outils, de moyens... Où en sommes-nous depuis Hyères ? Depuis quelques années déjà l'offre de formation « vie syndicale » en direction des militants des sections s'est renforcée et diversifiée, les catégoriels se portant en soutien de l'animation de certains stages (sur le budget des EPL, dans les LPM, ...) ; par ailleurs, le secteur « vie fédérale » est également en train d'apporter sa contribution dans ce domaine clé de l'activité syndicale (cf. partie deux du rapport concernant « la montée en charge des secteurs du SNETAP »). Reste que le mandat d'accompagnement au plus près de la vie de nos sections est encore pour l'essentiel à activer, de façon plus précise et fonctionnelle, avec en particulier une offre de stage ciblée qui soit systématiquement adressée aux secrétaires de section au moment des renouvellements de bureau. D'autre part, si

un certain nombre d'outils (agenda du secrétaire de section, fiches sur le droit syndical, ...) ont été élaborés ou réactualisés, il convient d'en revoir la diffusion, même chose pour le dossier EPLEFPA du secteur PSL.

Un des mandats de Hyères qui n'a pas à cette heure encore été mise en œuvre, devrait l'être d'ici Melle, à savoir la mise en place d'un espace « en direct de l'actualité et de l'activité des régions » sur notre site, le retard s'expliquant pour partie par le travail de refonte engagé par notre secteur « coordination de la communication ». Il devrait permettre une meilleure expression de l'activité militante aux différents niveaux où elle s'écrit et se vit... Ajoutons qu'une nouvelle rubrique est également en cours de constitution qui consistera en une FAQ (foire aux questions) et permettra une réactivité encore accrue dans les réponses apportées par le SNETAP aux interrogations de ses syndiqués. On notera aussi les débuts prometteurs de notre référente juridique qui depuis septembre permet de vérifier le droit en soutien des catégoriels et responsables de secteur.

Autant, d'éléments qui visent à renforcer, appuyer, conforter les sections locales... et il en est sans doute d'autres qui restent à interroger, inventer, forger. Notre congrès devrait nous permettre de continuer d'avancer et de progresser ensemble.

Le SNETAP, c'est aussi... d'autres « groupes » qui réfléchissent, proposent, agissent, et dont l'importance est majeure dans la conduite de l'activité syndicale

- Le SUP : suite au renforcement de la présence SUP au CSN (en nombre de sièges), on soulignera une bonne implication des nouveaux élus en soutien des sortants... donc pari réussi. Par ailleurs, s'il est réussi c'est aussi et avant tout sur un plan qualitatif, dans la mesure où la nouvelle équipe élargie a su, avec l'appui volontariste du BN, être à l'initiative de la mise en place d'une liste de discussion de nos syndiqués du SUP, qui reste encore à animer pour que les échanges ne soient pas uniquement « descendants »... mais désormais le dés-isolement est bien réel et c'est déjà une première avancée notable. Par ailleurs, l'équipe a su se donner les moyens d'organiser une journée du SUP à Montpellier (cf. rapport Corpo.) ouverte aux autres organisations syndicales qui a bien fonctionné et a été suffisamment appréciée des col-

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

lègues présents pour qu'elle appelle des suites, en terme de propositions à concrétiser (ex. vers la rédaction d'un texte réglementaire pour les personnels précaires du type du protocole des agents des CFA-CFPPA sous contrat, mais avec un caractère plus contraignant... dans le bon sens du terme) et de nouveaux rendez-vous à programmer. Le prochain devrait réunir l'ensemble des secrétaires de section du SNETAP afin de penser la suite. On notera enfin la volonté de BN, confortée par le CSN, de se donner les moyens en temps de décharge de renforcer la coordination du SUP, à cet effet, une collègue permanente à mi-temps, qui est également pour partie en charge en interne au SNETAP d'un appui juridique, a commencé à prendre ses marques dans ce rôle exigeant. Il en va de l'efficacité du SNETAP dans l'Enseignement Supérieur Agricole, en tant qu'interlocuteur de l'Administration, des Directeurs des Ecoles comme de la DGER, et ce y compris au-delà du CNESERAAV ou du CNESER. Deux réunions sur fond de restructuration douloureuse et/ou peu transparente des établissements, ont eu lieu début 2011 à l'initiative du SNETAP sur le CEZ de Rambouillet et sur AgroParisTech. Soulignons enfin des marges de progression en terme d'implantation et/ou de vie des sections locales restent importantes, de même qu'en terme de syndicalisation des personnels du SUP.

L'Enseignement Maritime : grâce au travail de fond conduit depuis 2002 par le SNETAP au plus près des agents des LPM, et reconnu en tant que tel (deuxième organisation syndicale en nombre de sièges dans les instances et première en nombre d'adhérents), la FSU est désormais présente dans l'ensemble des Directions Inter Régionales de la Mer (DIRM). C'est une reconnaissance majeure, qui vient récompenser l'investissement de notre coordonnateur, en lien avec le BN et nos catégoriels. Ce résultat, cette reconnaissance électorale, donne au SNETAP des responsabilités accrues... On regrettera une nouvelle fois une présence au CSN encore en retrait (voir le dernier appel à candidature pour ce collègue resté sans candidat...), et pour autant nos élus en LPM sont des plus actifs (encore en ce moment sur la question des grilles horaires). Nous profitons de ce rapport, pour inviter avec force conviction nos camarades de l'Enseignement Maritime à participer en nombre au congrès de Melle,

ce qui permettra au coordonnateur d'avancer de manière efficace sur les mandats nécessaires dont le SNETAP doit se doter pour promouvoir les LPM et garantir au mieux les intérêts des personnels qu'il représente.

- Le collectif des personnels de direction : sur la base du renouvellement de la CCP des personnels de direction élections réussies pour le SNETAP qui maintient sa position première, en dépit d'une percée de l'UNSA, un travail de fond a commencé à être engagé avec l'équipe, qui devrait pouvoir rapidement maintenant être élargi aux syndiqués souhaitant s'investir et contribuer à enrichir les analyses du SNETAP concernant des sujets aussi importants que les réformes des lycées actuellement en cours de déploiement, le « tout autonomie » des EPL, le rôle des exploitations, les PREAP ou encore les CPRDF... Autres pistes de travail à approfondir : un renforcement de la coordination au sein de la catégorie est à rechercher dans le cadre du CSN, de même un travail devra être conduit conjointement avec le SG et le BN concernant la formation institutionnelle des directeurs (groupe de travail en cours à la DGER, module « pratique du dialogue social » dispensé chaque année à Dijon aux nouveaux directeurs). Enfin, en terme de vie syndicale, il s'agira également de passer de nos mandats de congrès à de véritables plans d'action susceptibles de les faire avancer. Voilà qui doit être de nature à redonner de l'allant dans une période plombée à laquelle nous ne saurions nous résigner.

- Le Comité vie internationale : Le comité permanent s'est réuni à intervalle régulier sur ces deux années, et a de façon volontariste fait porter son effort sur la production d'articles publiés de façon suivie, à la fois dans notre revue et sur notre site internet, ce qui a permis de réactualiser et de redynamiser une rubrique « vie internationale » restée un peu en jachère. On notera également un travail en cours pour essayer de proposer à intervalle régulier à nos syndiqués une compilation de dossiers et documents de référence (rapports, communications...) autour de questions de vie internationale. Le calendrier des luttes (en particulier sur les retraites) a en revanche rendu compliqué la réunion du secteur plénier, aussi en vue de compenser cet état de fait peu satisfaisant, une journée « vie internationale » est en préparation pour la rentrée. Au-delà de ce temps fort, le comité a poursuivi

son travail de fond concernant les thèmes que le SNETAP estime relever de son champ de compétences propre à savoir les questions de sécurité alimentaire, de coopération internationale (une nouvelle rencontre sur cette question doit avoir lieu fin mars avec le service en charge de ces questions à la DGER)... Un raté toutefois concernant le premier thème, le SNETAP est passé pour partie à côté du dernier Forum Social Mondial qui s'est tenu du 7 au 11 février 2011 à Dakar dont un des thèmes centraux était précisément « nourrir le monde », cela faute d'une anticipation suffisante, et d'un travail fédéral qui n'a pas été vraiment relancé depuis Hyères... ici le travail est donc à remettre sur l'ouvrage résolument avec les secteurs spécialisés de la FSU.

- Le « secteur » femmes : le groupe reste réduit à sa plus simple expression... car pour être un groupe il faut au moins être deux, c'était le cas à Hyères, c'est toujours le cas deux ans plus tard... Alors la position la plus confortable consisterait sans doute à rejeter la responsabilité de cet état de fait sur les camarades en charge du secteur, qui le reconnaissent elles-mêmes n'ont pas su se donner les moyens d'insuffler une dynamique collective, ce qui ne signifie pas pour autant que le secteur est resté inactif (à l'image du démarrage, à l'occasion du congrès national FSU de Lille, d'un travail statistique de la part des hommes et des femmes militant au sein du SNETAP). L'autre manière toute aussi mesquine d'évacuer la question reviendrait à dire que les sujets touchant à l'égalité homme-femme, aux droits des femmes... ne trouvant pas d'écho au sein du SNETAP depuis plusieurs années maintenant, il suffit de dissoudre le secteur et de passer à autre chose. Dans les deux cas, si seules les réponses apportées étaient celle-ci, reconnaissons qu'elles seraient notoirement insuffisantes. Aussi, convient-il d'aller au-delà et d'être capable à ce stade de se dire entre nous, syndiqué-e-s du SNETAP, un certain nombre de choses :

la première est que cette question est tout sauf accessoire ou anecdotique, et d'ailleurs notre CSN, à travers des échanges qui avaient eu lieu en commission « vie syndicale » à la veille du Congrès de Lille en témoignent (sur la place des femmes au sein de nos organisations syndicales et les leviers à même de favoriser la parité, l'investissement des militantes...) et les

hommes du SNETAP n'avaient pas été en reste en terme de pistes qui mériteraient d'être approfondies.

la deuxième est que c'est chacun d'entre nous qui doit s'interroger sur ce que nous estimons devoir faire (ou pas) pour que l'on progresse ensemble sur un sujet qui ne peut laisser indifférent une organisation syndicale qui défend les valeurs qui sont les nôtres et vise la transformation de la société... Si ça n'est pas nous qui franchissons le pas, personne ne le franchira à notre place. Ainsi, dernièrement, à l'occasion de la journée internationale de la femme, le BN a reçu une proposition d'article offrant une perspective historique passionnante d'une de nos syndiquées... il va de soi que notre numéro 333 de l'Enseignement Agricole l'a retenu en 4^e de couverture.

la troisième nous ramène à la nécessité d'une animation exigeante et engageante du secteur, sans laquelle il sera difficile de repartir de Melle en l'état... Il y a nécessité de se saisir du congrès lui-même et de la présence de syndiqué-e-s en nombre pour étof-

VIE SYNDICALE

fer sans délai le groupe et se donner de véritables mandats (d'étude, d'action...). Et telle est bien l'intention du secteur qui vient de proposer une animation spécifique, en lien avec la chargée de mission « égalité des chances » de la DGER, afin de favoriser les débats à l'occasion de notre congrès, le BN a évidemment donné son accord...

- **Le groupe « action »** : le groupe s'est réuni régulièrement (en moyenne trois fois par année scolaire, souvent en amont du CSN) et a poursuivi son travail de réflexion, de propositions et d'accompagnement d'actions souvent inédites, en tout cas dans un passé récent au sein de notre organisation, mais toujours sans s'interdire d'articuler de nouvelles modalités d'action avec des formes plus classiques, l'important étant toujours d'adapter les propositions aux objectifs à atteindre... Le groupe vit aujourd'hui un passage un peu paradoxal. En effet, il s'est en quelque sorte « institutionnalisé », le convoquer est désormais une démarche qui va de soi au niveau du BN, car il répond bien aux besoins du SNETAP en matière de renouvellement de nos actions, de bilans de celles-ci, ou encore de suivi au plus près de la réalisation des opérations décidées par le CSN... Mais en même temps depuis cette rentrée force est de constater que le groupe s'est réuni en effectif restreint, sachant que l'esprit même qui a présidé à sa mise en place, c'est son caractère ouvert, participatif... Le congrès de Melle devra donc constituer pour notre groupe « action » un temps fort en terme d'adhésion la plus large, car c'est à cette condition seulement qu'il pourra continuer à remplir de belle manière les missions qui lui sont confiées (cf. première partie du rapport « Résister c'est créer ! De nouvelles modalités d'action à l'épreuve... »).

- Les commissions particulières :

* la commission de contrôle a pleinement rempli son rôle durant ses deux ans, à la fois de contrôle des opérations de vote (des appels à candidature aux dépouillements...), d'expertise statutaire, ou encore de conseils délivrés avec rigueur aux instances nationales de notre syndicat.

* la commission de conciliation a eu à s'employer à deux reprises depuis Hyères, l'un des deux dossiers est d'ailleurs en cours et sera présenté pour prise de décision au CSN au moment du congrès. On se serait sans doute réjoui davantage si aucun

contentieux entre syndiqués n'avait nécessité un recours à ladite commission, mais l'absence de saisine n'aurait pas forcément pour autant été signe de bonne santé. Nous faisons la démonstration par le travail précis et efficace qui a été conduit par cette commission sur le premier dossier traité fin 2010 de la maturité de notre organisation syndicale et de son attachement à des valeurs avec lesquelles on ne transige pas, au premier rang desquelles la possibilité pour tout syndiqué à la fois d'avoir une voie de recours statutaire au sein de son syndicat et une possibilité réelle de s'expliquer s'il se retrouve mis en cause, par le biais d'une commission indépendante conduisant des investigations contradictoires et seules à même de faire la part des choses, et de permettre au CSN in fine de disposer des éléments suffisants pour qu'une décision soit prise. Travail accompli donc et sur lequel nous serons amenés à revenir suite au renouvellement de ladite commission afin de refaire un point avec ses membres sur les enseignements à tirer du traitement des deux dossiers de cette mandature (ressenti, méthodes mises en œuvre, moyens mis à disposition, ...).

- **La permanence du SNETAP** : nouveaux besoins, nouvelles compétences... Nous sommes rentré durant les deux années écoulées dans une phase de renouvellement de l'équipe de la permanence, avec un premier départ en retraite en 2010 et un autre prévu fin 2011. Par ailleurs, le BN a proposé au CSN qui a validé cette option, d'élargir l'équipe, au travers de volumes de décharges ciblés, en regard d'un certain nombre de nouveaux besoins qui ont émergé depuis quelques temps déjà, notamment en terme de renforcement de notre communication internet (cf. partie deux du rapport concernant le secteur « coordination de la communication ») ou encore de notre capacité d'expertise juridique en interne... Le SG est mandaté par le BN pour avancer d'ici au congrès d'une part sur l'actualisation des tâches effectuées actuellement par l'équipe en place et d'autre part sur la prise en compte de nouveaux besoins qui ne seraient pas encore couverts (et une enquête auprès de nos permanentes a déjà permis de faire émerger des propositions intéressantes). Un profil de poste a d'ores et déjà été établi lors du BN de mars afin de pouvoir répondre à assez court terme maintenant à de nouveaux besoins de la trésorerie du SNETAP, notre comptabilité

étant désormais soumise à la loi sur la transparence financière avec son lot de charges nouvelles... L'outil syndical est donc bien en train de poursuivre sa mue, l'objectif étant toujours le même disposer de l'organisation la plus adaptée et la plus efficace au service de l'EAP et des ses personnels.

- **La trésorerie** : dans ce rapport nous nous contenterons de souligner le travail impressionnant accompli par notre duo de trésoriers depuis deux ans sur fond d'exercice comptable imposé par la loi sur transparence financière et d'indiquer que le défi est en passe d'être relevé grâce à leur investissement, sachant que rien ne serait possible sans l'engagement de l'ensemble des trésoriers régionaux et locaux du SNETAP (cf. l'encadré spécifique du rapport financier). On notera enfin que nos trésoriers ont également été force de proposition en matière de syndicalisation (cf. partie trois du présent rapport).

Représentativité et vie syndicale

Ces deux années auront été fortement marquées au niveau national par la loi sur le dialogue social, dont on est en train de réaliser progressivement les conséquences, positives pour certaines (la représentativité se mesurant désormais à l'aune du vote des personnels et non plus à partir d'un accord hérité de l'après guerre reconnaissant d'emblée à un certain nombre de confédérations, dont certaines particulièrement minoritaires, une représentativité) et plus difficiles à appréhender pour d'autres (des négociations sont actuellement encore en cours pour prévoir l'application d'un certain nombre d'aspects de la loi, touchant notamment aux droits et aux moyens syndicaux). C'est aux côtés de notre fédération que nous nous franchissons les différentes étapes, dont la dernière en date était le décret sur les Comités Techniques, et que nous préparons les échéances à venir, dont la plus importante sera les élections du 20 octobre 2011 communes à l'ensemble des personnels de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière. Le SNETAP entend bien prendre toute sa part dans la campagne FSU et ne pas être en reste au niveau de l'EAP. Nos derniers résultats électoraux aux élections intermédiaires sont bons et nous montrent la voie.

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

Ajoutons que depuis notre congrès de Hyères un travail de fond a été conduit par le BN pour stopper un effritement du nombre de nos syndiqués dans un contexte global compliqué et ce travail est incontestablement en train de porter ses fruits, ce qui est un indicateur de plus quant à la vitalité du SNETAP.

Représentativité : relever le défi des élections générales d'octobre

Des élections intermédiaires à l'occasion desquelles les personnels ont renouvelé leur confiance dans le SNETAP

Dans ce type d'élections intermédiaires, ce sont à la fois les élus sortants (dans le cas des renouvellement de CAP, de CCP) qui voient leur travail salué par des personnels portant une nouvelle fois leur vote toujours aussi nombreux sur nos listes, et aussi le signe d'une adhésion renouvelée aux orientations et aux valeurs portées par notre organisation...

C'est donc bien un bilan positif que l'on est en droit de tirer concernant les élections qui se sont déroulées depuis deux ans. Ainsi, le SNETAP a maintenu son nombre de sièges tant en CAP des CPE (4 sièges sur 4), des PCEA (5 sièges sur 5) que des PLPA (4 sièges sur 5), mais également dans la CCP des personnels de direction (le SNETAP obtenant 3 sièges sur 6, loin devant les autres OS qui se partagent un siège chacune).

A ces bons résultats, vient s'ajouter : une stratégie gagnante pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale portée à deux organisations FSU et CGT dans la CAP des IPEF (corps né de la fusion des IGREF et des Ingénieurs des Ponts et Chaussées), où nous arrachons un siège sur la base de nos valeurs communes, une IPEF du SNETAP fait partie cette dynamique intersyndicale et représente ainsi pleinement les IPEF de l'EAP.

l'entrée remarquée de la FSU dans l'ensemble des Directions Inter Régionales de la Mer (DIRM), qui témoigne d'une campagne fédérale offensive conduite aux côtés du SNAMER et surtout du travail de fond réalisé par le SNETAP depuis 2002 dans les LPM. La FSU devient ainsi la deuxième organisation représentative en nombre de sièges...

une confiance qui ne se dément pas de la part d'une partie significative des personnels de l'Enseignement

Supérieur Agricole pour la FSU et ses candidats dans le cadre tant de la mise en place des CTP que des CCP locaux, tendance qui devrait se confirmer avec l'élection au CNESERAAV actuellement en cours...

Des élections générales dans la FPE qui devront mobiliser l'ensemble de nos militants afin de conforter encore la représentativité du SNETAP

L'étape suivante sera d'une autre nature et va demander une entrée en campagne coordonnée et générale de l'ensemble de nos militants, dans la mesure où, à l'exception des CAP et CCP renouvelées à titre dérogatoire en 2010 sur décision ministérielle (à savoir les CAP des CPE, des PCEA et des PLPA, ainsi que la CCP des personnels de direction), ce sont l'ensemble des autres instances (du niveau ministériel au niveau régional pour celles qui nous concernent) qui seront renouvelées le jeudi 20 octobre 2011, en une fois et dans toute la Fonction Publique d'Etat comme dans la Fonction Publique Hospitalière. A noter qu'une nouvelle élection générale aura lieu en 2014 cette fois pour les trois fonctions publiques (dont la Fonction Publique Territoriale qui ne participe pas de ce premier rendez-vous).

Ces élections générales découlent de la loi sur le dialogue social dans la fonction publique (projet initié en 2007 et définitivement adopté par le Parlement en juin 2009). Dans les éléments notables et dont notre congrès devra se saisir, on passera au scrutin de liste, ce qui impliquera une mobilisation de l'ensemble de nos représentants, au niveau national bien entendu, mais plus encore au niveau régional, sachant que jusque là nous avions le confort de ne pourvoir les sièges des instances qu'après élections... là il nous faudra autant que faire se peut présenter des listes complètes et... militantes.

Syndicalisation : un nombre de syndiqués quasi stabilisé

L'audience et la légitimité d'une organisation syndicale se mesure à l'aune de sa représentativité tirée des élections et de la confiance que lui accorde ou non les personnels alors électeurs, ce qui se traduit in fine par un volume de dispenses de service, un nombre d'autorisations d'absence, de mètres carrés de locaux mis à disposition par l'administration etc...). Mais sa force

se mesure également à sa capacité à syndiquer les personnels et à ce qu'un certain nombre entre eux militent et prennent une part active dans l'activité syndicale, de la section d'établissement aux instances représentatives. C'est aussi pour l'essentiel les cotisations des adhérents qui permettent le déploiement de l'activité militante (prise en charge des frais de déplacement, de ceux inhérents à l'engagement d'actions en justice, aux réunions de groupes de travail, à celles des instances statutaires, ou encore à l'organisation de manifestations en région comme au niveau national...).

Dès lors, et même si la tendance nationale, tous syndicats confondus, est plutôt à l'effritement de la syndicalisation, ce qui n'est pas un moindre paradoxe en cette période d'attaques incessantes contre les acquis sociaux et en particulier contre les services publics..., le SNETAP avait décidé à Hyères de se donner les moyens d'enrayer cette chute amorcée depuis déjà quelques années, sur fond de baisse conséquente du nombre de fonctionnaires par l'effet conjugué de départs en retraite plus importants de la génération « baby boom » et de la politique dévastatrice du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux...

Le BN a donc, sous l'impulsion de nos trésoriers, mis en place un groupe permanent « syndicalisation ». Le groupe, qui s'est réuni de façon quasi systématique chaque premier jeudi du mois, après avoir reposé le diagnostic en s'appuyant sur les données chiffrées de notre fichier adhérents, a été amené à proposer au BN, puis au CSN un certain nombre de mesures. L'année 2009-2010 a été pour l'essentiel consacrée à passer en revue le calendrier et les outils afin de rythmer au mieux et au plus possible nos campagnes de syndicalisation et ce en écartant aucune entrée (qualité du matériel, contenus, supports, vecteur de diffusion de l'envoi personnalisé au contact direct par le bureau de section, fréquence, relances d'ensemble ou plus ciblées, en sollicitant le cas échéant nos catégoriels...). La baisse a été ralentie, mais pas stoppée à l'issue de cette première année de travail.

En 2010-2011, le groupe a décidé de compléter sa grille d'analyse et de faire porter l'effort sur les sections en difficultés et les établissements sans section constituée. Le secteur « vie syndicale » a alors proposé au BN, puis au CSN une opération d'envergure prioritaire au premier trimestre

2010 baptisée « Pas de bahut sans section ». Cette action a consisté en la programmation dès la rentrée d'un conseil syndical régional ou d'un congrès (en fonction des réalités régionales) avec comme point central de l'ordre du jour la syndicalisation, et en présence d'un membre du BN. Cette opération a été réalisée dans 21 régions sur 22 sur 4 mois environ. L'objectif était de partir là aussi d'un diagnostic de la situation en région (évolution du nombre de syndiqués), d'échanger ensuite sur les sections susceptibles d'être en difficulté et qui pourraient nécessiter d'être appuyée et/ou sur les établissements où il n'y avait plus ou pas de section, sachant qu'une des consignes à mettre en œuvre était déjà d'organiser le CSR ou le congrès dans un établissement rentrant dans l'une ou l'autre de ces catégories, avec le dépôt d'une heure mensuelle d'information syndicale afin d'ouvrir à tous les personnels un temps de réunion spécifique... Enfin, les participants étaient amenés à partager leurs approches respectives en matière de syndicalisation, puis à envi-

VIE SYNDICALE

sager un travail de fond sur un nombre ciblé d'EPL (sur ce dernier point des relances sont en cours pour affiner les choses avec un certain nombre de régionaux). Le BN a commencé à tirer de ces rencontres régionales un certain nombre d'enseignements et le groupe « syndicalisation » planche sur la mise en commun d'initiatives nouvelles qui pourraient être porteuses sur la base des propositions qui ont pu émerger. Et en ce mois de mars, à 70 adhérents près, et à 4 mois de la fin de l'année scolaire, on peut affirmer sans trop s'avancer que nous devrions stabiliser notre nombre de syndiqués ! Il s'agira donc pour notre congrès de reprendre l'ensemble des données et de penser les actions qui devront être pérennisées ou révisées afin de ne pas retomber en pression et de continuer de progresser en nombre d'adhérents. Parmi les sujets qui mériteront d'être remis au centre des discussions, la syndicalisation des personnels TOS-ATE aura toute sa place eue égard à un effritement continu depuis la décentralisation de 2007, de même que celle des collègues précaires (ACEN, en CFA-CFPPA, sur budget...) ou encore celle des personnels du SUP... La conviction du BN, c'est que la syndicalisation doit rester une priorité pour le SNETAP.

Droits et moyens syndicaux : la vigilance reste plus que jamais de mise

Préserver les droits comme les moyens syndicaux est un combat de tout instant au sein de notre ministère et de l'EAP comme ailleurs, du fait le plus souvent d'une méconnaissance du droit des agents, syndiqués ou non, de la part des agents eux-mêmes et/ou de leurs chefs de service (en l'occurrence pour ces derniers une méconnaissance réelle ou feinte d'ailleurs). Durant ces deux années, les secrétaires de section comme régionaux ont été amenés à multiplier les interventions auprès de l'Administration pour faire respecter le droit des agents, le grand classique étant la contestation de l'heure mensuelle d'information syndicale ou encore le combat pour avoir accès aux moyens de communication de l'établissement... Ce qui est sûr, c'est que le SG adjoint à la vie syndicale n'a pas vu les empiètements sur le droit syndical diminuer, d'autant que l'atmosphère de la France de Nicolas serait plutôt à la répression syndicale (déploiements de forces policières

souvent démesurées face aux manifestants, militants syndicaux arrêtés, poursuivis...). Mais à chaque fois que le SNETAP a été saisi, les abus avérés ont été recadrés après intervention. On peut citer ces directeurs de CFA-CFPPA qui refusaient l'octroi d'une décharge à titre syndical pour des agents non titulaires. Le problème identifié était bien réel dans la mesure où c'est le ministère qui attribue les décharges sur demande des OS, mais qu'il ne les compense pas financièrement pour les agents sur budget (et nous sommes toujours en attente d'un arbitrage ministériel afin qu'il soit réglé), mais la méthode employée n'était pas acceptable et le secrétariat général du ministère est intervenu pour que nos représentants puissent exercer pleinement leur mandat...

La ligne de conduite que le SNETAP s'est fixée en matière de respect des droits syndicaux n'a pas varié : toute atteinte doit nous être signalée et on ne transige pas... car c'est à ce prix que nous ne reculerons pas, or les tentatives du gouvernement d'enfoncer les droits syndicaux n'est pas une vue de l'esprit (voir la mise en place du service minimum dans les transports ou encore la déclaration préalable de grève 48h à l'avance dans le primaire). A titre d'illustration dans notre secteur, nous nous sommes récemment procuré un document émanant de l'inspection, et auquel des directeurs zélés se référaient, qui interprète la circulaire de 1999 cadrant les droits syndicaux et conclue à l'exception « enseignante »... l'enseignant devant, selon le ou les auteurs de ce document non daté et non signé, rattraper ses heures, ce qui est une interprétation scandaleuse et erronée du droit. Il va de soit qu'une intervention est en cours auprès du Secrétariat Général du MAAP afin de faire retirer ce document du circuit et de rappeler qu'en matière de droit syndical seul le SG a la main et non l'Inspection...

Dans ce domaine, la vigilance reste donc plus que jamais de mise, et ce ne sont pas les réunions préparatoires du cycle de négociation sur les droits syndicaux au niveau de la Fonction Publique, celle-ci devant être achevée avant l'été, qui nous démentiront. En effet, nos représentants FSU dénoncent l'entrée insidieuse dans les débats par le calcul du coût des droits syndicaux (entrée tendancieuse dénoncée par l'ensemble des OS et a priori à présent écartée), la tentation récurrente d'intervention sur la liberté d'orga-

nisation des syndicats (après avoir imposé la transparence financière... avec in fine une parution annuelle des comptes des OS au Journal Officiel), et surtout après trois réunions encore aucun échange sur les droits des agents comme des élus.

Ce cycle de négociation, fait suite à celui qui a débouché sur le décret CT, toujours dans le cadre de la loi sur le dialogue social évoquée précédemment. En effet, cette loi va avoir des incidences au-delà des modes d'élections, un certain nombre de dispositions vont venir quelque peu modifier nos pratiques dans les instances représentatives en particulier.

Ainsi, l'ensemble des comités techniques paritaires perdent leur dimension paritaire (seules les CAP la conservant pour l'instant) et deviennent des comités techniques (CTR en lieu et place du CTPR, etc...), autrement dit l'Administration pourra désormais siéger en effectif réduit...

En même temps vu le peu de latitude des représentants de l'administration pour s'exprimer dans des instances consultatives fonctionnant déjà largement à sens unique, au moins c'est une forme d'hypocrisie propre à l'exercice qui va cesser.

Autre modification, plus intéressante, si l'avis recueilli auprès des représentants des personnels est un avis défavorable à l'unanimité, le président de l'instance se voit contraint de reconvoquer l'instance et de soumettre une nouvelle fois une proposition pour avis, ce qui ouvre de possibles espaces de négociations pour infléchir les décisions de l'Administration...

On terminera sur le principe de l'accord majoritaire également présent dans cette loi et qui en est peut-être l'un des aspects les plus intéressants.

C'est en effet ce principe qui régira désormais les négociations, aussi ça en sera fini des cautions scandaleuses apportées par des organisations syndicales minoritaires à des contre-réformes gouvernementales allant à l'encontre de l'avis de la majorité des personnels (on pensera par exemple au protocole de la réforme de la voie professionnelle amenant à la disparition pure et simple des deux années de BEPA en tant que formation à part entière et diplôme reconnu, protocole longtemps cautionné par le SEA-UNSA et jusqu'au bout par le SGEN-CFDT).